

N° 385. — Par arrêté du Gouverneur en date du 22 décembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et des actes de ses père et mère a été accordée au sieur Terii a Paraue, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tematau a Mataitai.

N° 386. — Par arrêté du Gouverneur en date du 22 décembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge a été accordée au sieur Tevacarai a Tutea, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Taaroa a Ripo.

N° 387. — Par arrêté du Gouverneur en date du 22 décembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée au sieur Malardé, Georges, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Gabrielle Lagarde.

N° 388. — Par arrêté du Gouverneur en date du 22 décembre 1898, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée au sieur Robert Teriipaia a Tchaavi, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Mata a Temaurora.

N° 389. — ARRÊTÉ *donnant quitus à M. Vidal, ex-Secrétaire-Trésorier de la Caisse agricole, pour sa gestion de l'année 1897 et celle du 1^{er} janvier au 2 juin 1898.*

(Du 22 décembre 1898.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE,

Vu l'article 9 de l'arrêté du 21 décembre 1895 sur le fonctionnement de la Caisse agricole ;

Vu le rapport de la Commission chargée de la vérification des